

Compte rendu du conseil municipal du 15 Janvier 2015 à 18h30

Convoqués: 11

Présents : 9

Absents: 2

Élection d'un secrétaire de séance :

Rémy CLENET

Approbation du compte rendu du 03 Décembre 2014 par le conseil municipal à l'unanimité

Délibérations

1- Budget communal : décision modificative N°4.

Nécessité de réajuster un certain nombre d'articles des chapitres 011

Voté à l'Unanimité.

2- Budget Assainissement

A la demande du trésorier principal indiquant qu'une erreur matérielle est survenue dans la rédaction de la délibération N°80, Monsieur le maire propose au conseil municipal de rectifier cette même délibération.

Voté à l'unanimité.

3- Demande de subvention au titre des amendes de police

Les projets d'aménagements de sécurité routière peuvent bénéficier d'aides liés aux produits d'amende de police.

Pour cela la commune présente un dossier que la commune soumettra aux départements.

M VERSTRAETE présente un projet ,visant à améliorer la sécurité routière dans le village ,constitué d'achat et de pose de matériels a divers endroits du village.

Voté à L'unanimité.

4- Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif.

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales la conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget 2014 et cela jusqu'à l'adoption du budget 2015.

Voté à L'unanimité.

5- Création d'un poste d'adjoint technique 2eme classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires.

Suite à la réforme des rythmes scolaires et après avoir mieux appréhender les conditions de fonctionnement de l'école, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique 2 eme classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2015.

Voté à L'unanimité.

Affaires communales :

6- Personnels : points de situation.

- L'agent technique Jean-Marc Strijack est en congé maladie jusqu'au 27 mars 2015

- L'ASEM Caroline Alzounies est toujours en arrêt maladie.

- Anne Rachel PRADAL, a décidé, pour des raisons familiales, de donner une nouvelle orientation à sa carrière. La nouvelle secrétaire de mairie sera en poste dans le courant du premier semestre 2015.

7- Économie/ finances : point de situation budgétaire.

Le budget de fonctionnement est actuellement excédentaire.

302 600 € de dépense

337 000 € de recettes

Sur le budget d'investissement les dépenses engagées s'élèvent à 42 000 euros, les recettes issues des subventions à 35 000 euros, soit environ 7 000 euros à la charge de la commune.

8- Environnement /cadre de vie/Urbanisme.

Le travail sur la dénomination et la numérotation des rues avance. Une réunion publique sera organisée avant l'été pour informer les habitants.

Suite aux inondations, un état des lieux précis des travaux urgents sera réalisé (pont de la station, chemin et fossé de marcade). De plus en collaboration avec la mairie de Vers Pont du Gard un devis sera demandé pour le nettoyage du Valat Grand.

Il sera réalisé dans le courant de l'hiver la taille des deux platanes de la mairie ainsi que la coupe de l'amandier présent dans la cour de la mairie.

Réglementation sur les Mobil home sur les terrains privés.

La mise en place de mobil home sur terrain privée doit faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie, L'autorisation de cette mise en place sera assujettie à la condition que le caractère provisoire de cette installation soit avéré.

Travaux d'isolation et fourniture d'économiseur d'eau.

Dans le cadre de la réglementation, des entreprises se proposent de réaliser gratuitement des travaux d'isolation des bâtiments communaux. Un diagnostic est prévu à la Mairie, au presbytère et à l'école pour regarder si nous pouvons bénéficier de cette procédure.

9- Culture /vie sociale/solidarité.

École :

Le 30 janvier à 12 h15 la municipalité invite les représentants élus des parents d'élève à partager le repas de la cantine.

Les personnes désirant inscrire leur enfant en petite section sont invités à se faire connaître en mairie.

Les ordinateurs de l'école doivent être réparés, une demande à l'entreprise en charge de la maintenance sera effectuée.

Le Loto de l'APEA aura lieu le 22 Mars 2015

La demande de subvention de l'association des boissetiers sera examinée lors du prochain conseil municipal.

L'école St anne d'Uzes fait part d'une demande de subvention concernant la présence de 3 enfants de la commune d'Argilliers. Conformément à la loi et parce que la commune d'Argilliers est en capacité d'accueillir ces enfants, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

La mairie de Collias transmettra à la commune les conventions concernant le centre aéré de Collias.

**Vœux du maire : Le vendredi 23 janvier à 19 h
Élections départementales les 22 et 29 mars.**

10- Intercommunalité :

La communauté de communes du Pont du Gard

La phase 2 de l'étude du plan Local de l'habitat sera réalisé sans obligatoirement que cela débouche vers sa mise en œuvre.

L'instruction des permis de construire ne sera plus réalisé par les services de l'état , le transfert à la communauté de communes est en cours d'étude.

Les projets de mutualisation des services seront présentés dans le courant de l'année, il concerne notamment le groupement de commande, la police intercommunale, les outils informatiques.

Au vu du coût engendré par le transport à la demande certaines règles vont être modifié, limitation des trajets mensuels par personne, passage de 65 à 70 ans pour bénéficier du service.

Enfin le dossier « fibre optique » pour améliorer le débit internet est une priorité du département.

Les syndicats intercommunaux

Eau : rien à signaler ;

Yeuseraie : rien à signaler ;

Sictomu : La Communauté de Communes de l'Uzège a décidé de ne pas donner suite à l'étude sur prise de compétence intercommunale de la gestion des déchets.

Transports scolaires : Les enfants d'Argilliers seront prioritaires sur les bus desservant la commune au départ du collège de Remoulins, les autres communes étant desservies plus fréquemment que la nôtre/

D'autre part un courrier sera envoyé au instance départementale car notre village n'est pas desservie le soir par la ligne B 21 : dans les faits les lycéens peuvent aller à Nimes le Matin mais ne peuvent pas revenir jusqu'à Argilliers.

Fin de la séance:21h30.

